



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE LEOGNAN

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 mars 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

M. BARBAN - M. DANGLADE - Mme PERPIGNAA-GOULARD – M. FATH – Mme EYL - M. GARCIA - Mme LABASTHE – M. RICCO - M. AULANIER - M. GILLET - Mme ITHURRIA – M. POINTET – M. EVENE – Mme LASSERE RAVET - M. TISSERAND – Mme FAUGERE - Mme RIGAUT – Mme VIGUIER - M. ARROSERES – Mme OURMIERES – M. GUINOT

Présents et représentés : 32

Quorum : 11

Procurations : Mme FOURNIER à M. DANGLADE ; Mme PREVOTEAU à M. GILLET ; M. MOUCLIER à Mme PERPIGNAA GOULARD ; Mme VABRE à Mme EYL ; Mme HERPE à M. POINTET ; Mme PIET à Mme LABASTHE ; M. CABROL à M. GARCIA ; M. HOORELBECK FAGES à M. EVENE ; Mme PLANTADE à M. AULANIER ; M. MARTINET à Mme FAUGERE ; Mme JOUBERT à Mme VIGUIER.

Absents : Mme BONNETOT

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2022

Secrétaire de séance : M. EVENE

2022/29

Objet : Assainissement collectif - révision des tarifs d'assainissement collectif au 1^{er} juillet 2022

Suite à la mise en place d'une tarification progressive en matière d'assainissement par délibération du conseil municipal du 25 mars 2021, et afin d'obtenir le niveau des recettes nécessaires à la réalisation des investissements envisagés, il est proposé au Conseil municipal une révision annuelle de 2% du tarif de la part communale à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il est rappelé que la part communale comporte une part fixe correspondant à la part abonnement et taxes diverses, et une part variable correspondant aux consommations réelles.

Ainsi, la nouvelle tarification proposée est la suivante :

PARAMETRES	TARIFS ACTUELS HT	TARIFS PROPOSES AU 01/07/2022 HT
Part fixe commune	37,50€/an	38,25€/an
Part variable commune – tranche 1 - 0 à 59 m3	0,220€/m3	0,224€/m3
Part variable commune – tranche 2 - 60 à 119 m3	0,550€/m3	0,561€/m3
Part variable commune – tranche 3 - 120 à 199 m3	0,915€/m3	0,933€/m3
Part variable commune – tranche 4 - 200 à 599 m3	1,200€/m3	1,224€/m3
Part variable commune – tranche 5 - supérieure à 600 m3	1,450€/m3	1,479€/m3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité pour :

-APPLIQUER les tarifs d'assainissement collectif suivant, assis sur la consommation d'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Part fixe - Abonnement annuel : 38,25 €
- Part variable - m³ consommé :
 - 0 à 59 m3 : 0,224€/m3
 - 60 à 119 m3 : 0,561€/m3
 - 120 à 199 m3 : 0,933€/m3
 - 200 à 599 m3 : 1,224€/m3
 - Supérieur à 600 m3 : 1,479€/m3

-AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette décision.

Pour copie conforme,

Fait à Léognan, le 30.04.2022

Le Maire,

Laurent BARBAN

